

AIRES TERRESTRES EDUCATIVES

« Quand l'école devient gestionnaire d'une aire terrestre éducative »

Une aire terrestre éducative (ATE) est une zone terrestre (ou aquatique) de petite taille, plus ou moins anthropisée (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...), gérée de manière participative par les élèves d'une ou plusieurs classe(s) de cycle 3. Accompagnés par leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement (le référent), les élèves étudient cette aire et décident de façon démocratique des actions à y mener pour préserver son patrimoine naturel et culturel.

Les objectifs de la démarche

- Développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun,
- Reconnecter les élèves à la nature et favoriser la connaissance et la préservation des milieux et de la culture,
- Faire émerger des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection l'environnement.

Il s'agit donc d'une démarche citoyenne où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun.

La création d'une ATE s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire. Elle utilise en effet une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissances et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie.

Les étapes d'une année de lancement d'une Aire terrestre éducative

- - Juin-Septembre : Inscription du projet Aire terrestre éducative de la classe/l'établissement et du référent auprès de la cellule d'appui de l'Office français de la biodiversité,
- - Septembre : Validation du projet par le comité de label, Réception des outils d'accompagnement transmis par la cellule d'appui,
- - Septembre – Avril : Mise en œuvre du projet :
 - Délimitation de l'ATE, ○ création du conseil des enfants, ○ validation du projet par la commune,
 - mise à disposition du site par le propriétaire foncier, ○ création du conseil des enfants,
 - planification et organisation des activités...
- Avril : Demande de labellisation ATE réalisée par le binôme enseignant - référent auprès du comité de label via la cellule d'appui de l'Office français de la biodiversité. Elle peut être déposée lorsque les élèves sont engagés dans la démarche depuis au moins 6 mois.
- Juin : Attribution du label par le comité de label suite à l'étude des dossiers de demande de labellisation et leur conformité aux critères de labellisation et valeurs de la Charte ATE (cf. document « Charte d'engagement à la démarche Aire terrestre éducative »).

A qui s'adresse le projet ?

Toute classe ou établissement scolaire de cycle 3 encadrée par un –ou plusieurs- enseignants volontaires peut s'inscrire dans la démarche en vue de l'obtention du label.

Avec un référent : Il s'agit d'une personne qui apporte le contenu technique environnemental. Cette personne accompagne les élèves dans la mise en œuvre de leur projet et fait partie d'une structure en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable (exemple: association, parc naturel, réserve naturelle, service municipal...) agréée par l'éducation nationale.

A proximité d'une zone où il y a de la biodiversité à protéger ou à reconquérir. Toutes les zones terrestres, plus ou moins anthropisées (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) respectant les conditions de sécurité pour les élèves et présentant un intérêt du point de vue de la gestion et de la pédagogie.

Le rôle pédagogique du projet ATE

La mise en place d'une ATE a avant tout un but pédagogique. Le projet ATE est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales. Ainsi, la démarche des enseignants pourra s'appuyer sur cet espace géré par les élèves pour mettre en place des enseignements dans différentes matières : français, géographie, sciences, mathématiques, arts, éducation morale et civique...

Cette démarche est l'occasion de faire le lien avec le programme scolaire à travers différents domaines :

- ● La démarche d'investigation,
- ● L'éducation au développement durable,
- ● Les approches transversales,
- ● Les langages pour penser et communiquer,
- ● la formation de la personne et du citoyen/l'enseignement moral et civique,
- ● les systèmes naturels et les systèmes techniques,
- ● les représentations du monde et l'activité humaine.